

DEPARTEMENT

Séance du 3 décembre 2024

BOUCHES DU RHONE

L'an deux mille vingt quatre et le trois décembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Monsieur GESLIN Laurent, maire.**

**Nombre de membres
afférents au
conseil municipal :
En exercice : 15**

Présents : Monsieur VILLERMY Jean-Louis, Madame BERTRAND Sylvie, Monsieur DELLA SANTINA Patrick, Madame BAYEUL Julie, adjoints au maire.
Madame BRETON Magali et Messieurs EYNAUD Eric, RAMILSON Gilles.

**Qui ont pris part
à la délibération : 8**

Absents excusés : Monsieur PAFUNDI Tony a donné procure à Madame BAYEUL Mesdames FONTAINE Véronique, BAZIN Natacha, HUGLY Daniela, METIFIOT Babette et Messieurs PORTE Florian, GESLIN Arnaud.

**Date de la convocation :
25 novembre 2024**

A été nommé secrétaire de séance : Madame BERTRAND Sylvie

Date d'affichage :

Objet de la délibération : Régularisation des écritures concernant l'emprunt A29150NG

Monsieur le maire expose à l'assemblée que suite au remboursement anticipé cette année de l'emprunt A29150NG de 30.000,00 € contracté auprès de la Caisse d'Epargne, une anomalie apparait concernant les écritures passées au titre de la 1^{ère} échéance en 2016.

Les corrections d'erreurs sur exercices antérieurs suivent le schéma validé par le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP) et repris dans la note ministérielle du 12 juin 2014. La situation pourrait ainsi être régularisée par opération non budgétaire en mouvementant le compte 1068.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

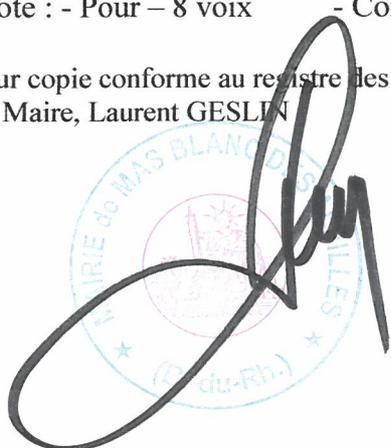
APPROUVE la régularisation des écritures de remboursement de l'emprunt A29150NG de 30.000 € contracté auprès de la Caisse d'Epargne par une opération non budgétaire sur le compte 1068.

AUTORISE le comptable à passer l'opération suivante : Débit 1068 – Crédit 1641 pour la somme de 220,07 €.

Vote : - Pour – 8 voix - Contre – 0 voix - Abstentions – 0 voix

Pour copie conforme au registre des délibérations
Le Maire, Laurent GESLIN

Ont signé les membres présents



2024 61

Accusé de réception en préfecture
013-211300579-20241203-2024-61-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024